

L'ARRIVÉE DE DREYFUS

Rennes, 30 juin. — On confirme officiellement l'arrivée de Dreyfus pour ce soir, entre onze heures et minuit.

Le général Lucas a envoyé le général Planiol, chef de son état-major, à la prison militaire pour lui tout égarer.

D'ailleurs, les embaumements sont terminés, la porte de la cellule destinée à Dreyfus a été blindée; un guichet a été pratiqué dans le plafond.

Dreyfus sera toujours accompagné par un officier dans les promenades qui lui fera dans la cour de la prison. C'est un capitaine de gendarmerie de Rennes qui a été désigné pour l'accompagner.

Aussitôt arrivé, le médecin-major du 7^e régiment d'artillerie examinera le condamné. Les repas de Dreyfus lui seront envoyés par sa femme, toujours avec un service contrôlé, avant la remise au prisonnier.

Le colonel Jouast, président du conseil de guerre, a eu aujourd'hui une conférence préliminaire avec tous les membres de ce conseil.

Il n'a rien transcrit naturellement des décisions prises, que la date de la réunion du conseil qui sera le 31 juillet.

Dorénavant, le bureau téléphonique de Rennes sera ouvert jusqu'à minuit au lieu de 9 heures.

Le train qui doit amener Dreyfus à Rennes
Rennes, 30 juin, 8 heures soir. — L'horaire du train spécial qui doit amener Dreyfus, vient d'être arrêté officiellement. Il arrivera demain à Rennes à 2 heures 05 du matin, venant par Redon.

Le bureau des postes et des télégraphes restera ouvert toute la nuit.

L'état de santé de Dreyfus
Paris, 30 juin. — C'est sous réserve, que nous vous transmettons l'information ci-dessous, du *Courrier du Soir* :

« Nous croyons savoir que le ministre de la marine a reçu, il y a quelques jours, un grand nombre d'officiers de marine, par M. Collin de Nord, commandant le *Sfax*, qui donnait, après l'avis exprimé par le médecin du bord, des nouvelles plus rassurantes sur la santé de Dreyfus. »

Sans nouvelles du *Sfax*
Brest, 30 juin. — On affirme être sans nouvelles du *Sfax*, les dépêches n'auraient pas signalé sa présence en vue des côtes. D'autre part, la gare dit n'avoir reçu aucun ordre pour la formation du train spécial.

Débarquement de Dreyfus à Lorient
Brest, 1er juillet, 12 heures 45. — Au cours de la soirée, les autorités ont reçu contre-ordre, pour tous les préparatifs qui avaient été prescrits. On semble persuadé, dans les milieux officiels, que Dreyfus a été débarqué, ce soir, à Lorient ou aux approches de ce port, et dirigé immédiatement et directement sur Rennes par Redon.

La proclamation d'un comité catholique
On sait qu'un comité catholique a fait afficher, à Rennes, un appel à la population; voici le texte de ce document :

« Catholiques rennais, dans quelques jours va se juger à Rennes, la cause qui, depuis de longs mois, a agité l'âme de nos compatriotes. Il importe à votre dignité et à l'honneur national que rien ne trouble l'œuvre de la Justice.

« On a cherché dans cette affaire, à opposer la magistrature à l'armée. Vous savez que la magistrature n'est que l'arme de l'armée, et serait opposer la France à la France.

« Vous n'oubliez donc pas ceux qui nous diraient que notre Tribunal suprême, composé d'hommes ou serviles ou vendus, a traité son devoir à l'unanimité, et foulé aux pieds la justice.

« Vous donnez l'exemple du respect du droit, du respect des grandes valeurs sociales qu'on ne peut affaiblir sans atteindre la Patrie elle-même. Vous rendez confiance dans les autorités civiles, militaires et judiciaires; vous vous inspirez de l'esprit de justice et de modération, justice et modération dont les principes mêmes du christianisme nous font une obligation de conscience.

« Vous n'oubliez pas que l'homme qu'on va juger est devenu un accusé; il a droit aux garanties qu'assurent aux accusés les lois de nos pays civilisés.

« Vous n'oubliez pas que tout ce qui est tapageusement semblerait avoir pour but de diécter leur sentence aux juges et serait, par conséquent, une injure au conseil de guerre.

« Gaston Luyard, ancien officier de cavalerie; Armand Druin, professeur; Paul Bureau, J. Chauvin, professeur; Abbé Grosjean, Hervé de Kérouan, directeur du *Soleil*; Jorand, ingénieur; M. Leroy Dupré; Baron de Lormel, ancien officier de cavalerie; Abbé Martinet, Abbé Diehl, Camille Finta, avocat; J. Quéneux, journaliste; Henri Boffet, avocat à la Cour d'appel de Paris; Abbé Ruyssou, Édouard Viollot, avocat à la Cour d'appel de Paris; Paul Viollot, membre de l'Institut. »

Le général de Pellieux et M. Bellomme
La *Petite République* mettrait, hier, en cause le général de Pellieux sur le bordereau. L'expert Bellomme, disait-elle, avait conclu que le bordereau était d'Estherazy, le quel menaçait de faire du scandale. C'est alors que serait intervenu le général, et, sur ses affirmations, l'expert aurait modifié ses premières conclusions. Le *Temps* a interrogé M. Bellomme.

« Nous avons vu M. Bellomme et l'avons interrogé sur les allégations de la *Petite République*. M. Bellomme s'est montré fort indigné de celles-ci et nous a répondu : « Mais il est inutile de demander cela. C'est absolument faux, manifestement faux. Oui, nous avons fait deux rapports distincts et tout le monde le sait : un, sur les lettres adressées à Mme de Boulanze, le second sur le bordereau. Et ce deuxième rapport, et ce seul, émettait vous, que nous avons fait sur le bordereau. Car je n'ai pas eu à modifier mes conclusions, si je les ai de vous. »

« Je tiens à ajouter que le général de Pellieux est le plus honnête homme de ce monde et un vrai gentleman; il n'a rien dit qui put influer sur nos dispositions. Et le rôle qu'il lui faut jouer est, le rôle de la pure invention. »

« Et, en nous remerciant, M. Bellomme insiste encore sur l'humanité du recit que nous lui avons fait hier. »

LES TROUBLES DE BRUXELLES
Les arrestations.
Bruxelles, 30 juin. — Au cours des bagarres de jeudi soir, une soixantaine d'individus ont été arrêtés. Cinq ont seuls été maintenus en état d'arrestation; ils étaient porteurs d'armes.

Les blessés
Au cours des charges que les gendarmes ont faites jeudi vers 9 heures, au carrefour des rues des Chapeliers et du Marché-aux-Franchises, un jeune ouvrier qui passait a été atteint d'une balle de revolver dans la jambe gauche. C'est Antoine Vandenberg, apprenti typographe, habitant Molenbeek. On a procédé, à l'hôpital St-Jean, à l'extraction de la balle.

De nombreux agents et gendarmes ont reçu des coups de poignards, des balles de revolver, des coups de barre de fer, etc.

Il se sont plus ou moins grièvement blessés. On ne signale aucun mort.

LA MATINÉE DE VENDREDI
Physionomie de la ville.
Bruxelles, 30 juin. — Les rues de la ville ont ce matin leur animation ordinaire. Tout le monde vague à ses affaires.

FEUILLETON DU 2 JUILLET 1899. — No 9

LA MARCHANDE DE FLEURS

Par Xavier de Montépin

Première partie

La Comtesse Marcelle

VI

Un coup léger frappé à la porte vint l'arracher à sa rêverie.

— Entrez ! — fit-elle.

C'était le valet de chambre apportant le coupon de bainoire de l'Anbiguy.

Elle prit et sonna sa femme de chambre.

Antoinette arriva presque aussitôt.

— Je dinai chez Mme de Presles... lui dit sa maîtresse et de la j'ai un théâtre... — Habillez-moi... — Une toilette soignée. Le loge n'est point en vue... — A quelle heure sortira madame ?

— Il est quatre heures. Je partirai d'ici à cinq heures... —

A cinq heures moins quelques minutes Marcelle de Lagardie était prête à sortir.

— Qu'on aille me chercher une voiture... — Commandez-elle.

Hésitante à se, la comtesse attachait à son poignet gauche un bracelet, ouvrit le sous-main dans lequel elle avait glissé sa lettre, la prit, et passant par le couloir qui met-

On s'arrêta devant l'arrêté interdisant les rassemblements, pour le commenter. La mesure est généralement approuvée. Les bourgeois libéraux commencent à trouver que leurs alliés socialistes sont des amis fort compromettants.

Les socialistes ont placardé aussi des affiches pleines d'excitations, mais le public y reste indifférent.

Les passants s'arrêtent devant les magasins dont les vitrines ont été brisées. Tout le monde blâme énergiquement ces déprédations.

Rue des Chapeliers
Grande affluence rue des Chapeliers, sur le théâtre de l'échauffourée d'hier.

La façade de l'Hôtel des Brasseurs est criblée de traces de balles autour du réverbère qui y est fixé. La place de la vitrine du magasin de chaussures de M. Colin est trouée par une balle, ainsi que celle d'un estaminet situé au coin du Marché-aux-Franchises, aux Caves de Bordeaux.

Une autre place a été brisée à coups de pierres chez M. Colin, dans la rue des Chapeliers.

La petite rue de la Violette est moitié dévastée. Les socialistes qui avaient voulu d'abord employer les pavés pour élever une barrière, s'en sont servis comme de projectiles.

Autour de la Chambre
Les mêmes mesures d'ordre qui ont été prises autour de la Chambre. On empêche le public de stationner et de former des attroupements.

Une conférence au Palais
Bruxelles, 30 juin. — Le roi a eu une longue conférence avec M. Vandenberghe, président du conseil, et M. Begeer, ministre de la justice. M. Begeer est revenu de la Haye, y assistait.

L'ASSEMBLÉE
La délégué — Un meeting socialiste
Une manifestation pacifique

Bruxelles, 30 juin. — En présence des déclarations conciliatrices faites au nom du gouvernement à la Chambre par le président du Conseil, le bourgmestre a fait afficher un arrêté, par lequel il retire la défense des attroupements, qu'il avait prise avant-hier.

A 8 heures du soir, la foule s'est rassemblée devant la maison du peuple, où doit se tenir un meeting socialiste.

A 8 h. 12 arrive un groupe de quelques gardes civiques. L'un d'eux monte sur une table et dit qu'il espère bien que, mardi prochain, les gardes civiques manifesteront en grand nombre.

Au meeting de la *Maison du Peuple*, divers chefs socialistes ont pris la parole. Ils ont célébré ce qui s'appelle la première victoire de l'opinion publique. Ils ont redonné le calme dans cette fête, en déclarant qu'il était cependant dans l'armée au pied et se tenir prêt à mener la victoire définitive.

M. Tournai, sénateur de Philippeville, est venu affirmer l'union de son parti avec la démocratie socialiste. M. Debaker a apporté le salut de l'abbé Daens.

Pendant la séance on a chanté la *Marseillaise* et des chants révolutionnaires. On a otationné deux gardes civiques qui se sont présentés en tenue, brandissant leur fusil, la crosse en l'air.

Après le meeting, un cortège de plusieurs milliers de personnes s'est formé, musique en tête, et a parcouru le centre de la ville. Il a posé des acclamations devant les bureaux des différents journaux socialistes, radicaux et libéraux.

A la Grand-Place, M. le bourgmestre Buis se trouvait, avec le procureur du Roi, sur le trottoir de l'Hôtel de Ville.

M. Vandervelde et les autres chefs, qui étaient à la tête du cortège, ont été le remercier de l'attitude de la police bruxelloise.

Le cortège est rentré à la *Maison du Peuple* sans incidents.

Les discours de ce soir ne paraissent pas faits pour assurer la conciliation définitive. Il est à craindre que, mercredi, pour on commença la discussion du projet électoral, le gouvernement et l'opposition ne se retrouvent l'un vis-à-vis de l'autre dans la même situation et les mêmes sentiments ou ils se trouvaient avant la conclusion de l'armistice de ce jour.

L'abbé Daens
Bruxelles, 30 juin. — L'abbé Daens, démocrate chrétien, accompagné de quelques amis, s'est rendu, après la séance de la Chambre, à la *Maison du Peuple*.

La vaste salle du rez-de-chaussée était comble. L'abbé Daens, dans un discours qui a été couvert d'applaudissements, s'est félicité du succès remporté. Il les a conviés à rester l'arme au pied, en attendant que le gouvernement fasse de nouvelles propositions.

Le secrétaire du parti socialiste bruxellois a remercié l'abbé Daens de sa visite. Ce dernier s'est ensuite rendu à la gare, accompagné de plus de 2,000 personnes, chantant la *Marseillaise*.

Les blessés. — Un mort
Bruxelles, 30 juin. — Une des personnes blessées au cours des manifestations de la nuit dernière est morte à l'hôpital. On annonce l'arrivée prochaine à Bruxelles de trophées de renfort.

A LA CHAMBRE BELGE

Coup de théâtre. — Une délégué
(De notre correspondant. — Par voie télégraphique.)

Bruxelles, 30 juin. — Le débat à la Chambre. Nous nous souvenons d'avoir dit et répété à deux reprises qu'il y avait eu un coup de théâtre, et nous nous souvenons d'avoir dit et répété à deux reprises qu'il y avait eu un coup de théâtre.

« Les choses se passent par une réclamation de M. Defont à propos d'une conversation des sections pour autoriser la lecture d'une proposition de M. de Lantsheere ayant pour but de renouer les pouvoirs du président, qui n'aurait plus besoin de consulter la Chambre pour provoquer l'expulsion d'un membre. Cette réclamation est faite sur le ton brusque et comminatoire que les gauchers ont pris depuis quelques jours.

Les collègues de M. Defont mettent autour de son discours quelques grosses injures à l'adresse de la droite et de l'extrême gauche, qui demeurent impassibles, et de M. de Lantsheere.

Celui-ci envoie, comme riposte, un de ces petits discours si coupants dans leur digne dont il a le secret.

« En m'insultant, dit-il, vous faites injure au suffrage universel. J'ai été, aux dernières élections, en compétition avec un des vôtres. Il a été condamné pour attentat à la pudeur. (Cris à gauche : « Les les Flamands ! »)

« Entez et homme-la et moi, le suffrage universel a choisi »

La petite douce protestation de l'effet parmi la gauche, quoiqu'elle affecte ne pas avoir cure de ce discours.

« Elle insiste pas sur l'incident, alors qu'il est au point d'être vite oublié sans que l'on ait profité pour produire à la suite de ces paroles de belles et trouperies à deux sous, on sent de la fatigue, de l'épuisement à gauche.

M. Fournemont parle de « massacres » de la nuit en des termes dont le langage est évidemment excessif, alors qu'on se rappelle qu'il y a eu un coup de théâtre, et qu'il y a des arguments et de la discussion. On croyait que M. Fournemont ne savait plus que crier : « Volentes assassines ! » il paraît qu'il sait encore comment enlever quelques phrases.

Il fait des appels à la pacification. Son ton a bien changé depuis hier.

M. Vandenberghe répondant avec le courage tranquille, la loyauté qui ont plus d'une fois mis une éclaireur clair dans la tempête d'injures que faisait couler sur lui l'extrême gauche.

tail en communication son appartement avec celui de son mari. Elle entra dans le cabinet de travail de M. de Lagardie.

Depuis que le maître du logis était absent, personne ne franchissait le seuil de ce cabinet dont les volets intérieurs restaient clos.

Marcelle se trouva au milieu d'une obscurité presque complète, qui lui permit cependant de se diriger vers le bureau du comble, placé au centre de la pièce, et sur lequel elle posa, bien en vue, la lettre qu'elle tenait à la main.

Ceci fait, elle regarda son appartement, laissa volontairement tomber sur le tapis de sa chambre l'enveloppe de la lettre arrivée de Nantes le matin et descendit.

Une voiture de place attendait dans la rue, à la porte de l'hôtel.

Elle y monta et dit à haute voix, de manière à être entendue du concierge debout, sur le seuil et du valet de chambre qui l'avait suivie pour lui ouvrir la portière :

« Boulevard Hansmann, 43. »

C'était l'adresse de Mme de Presles. Le fiacre roula.

Le pèchur que nous avons laissé sur la plateforme de la pile du vieux barrage de Joinville n'avait pas perdu son temps.

Grâce à un amorage bien fait et à une habileté de premier ordre dans le maniement de sa ligne, il avait atteint et mûne dépassé en moins de deux heures la somme de vingt regards fixés par lui pour sa frature.

gauche. Il regrette les déplorables événements de ces derniers nuits, mais revendique toute la responsabilité des mesures d'ordre.

On lance quelques injures voyoucratiques au chef du Cabinet.

M. Denis prononce un discours qui est une suite à des discours de M. Fournemont sur le ton philosophique nuageux et d'après l'humanité familiale au professeur baruchien.

Après un court discours, simplement rassuré de M. Smets.

Celui-ci rend indirectement hommage à la loyauté et au courage de M. Vandenberghe, mais d'est pour avoir l'occasion de traiter les membres de la droite de lâches et en les sommant d'oser se soustraire publiquement avec le chef du gouvernement à la détermination.

M. Théodore, député indépendant de Bruxelles, se lève alors : « La gauche, dit-il, a prononcé tout à l'heure des paroles de conciliation (oui, oui, à gauche). Je félicite M. Fournemont des paroles qu'il a prononcées.

« Depuis que le projet de loi a été déposé, je n'ai cessé de le combattre, parce qu'il violait les droits de nos adversaires.

« Je ne suis pas seulement le fils des conservateurs, je suis aussi le fils des libéraux de Bruxelles. En l'occurrence, je dois défendre leurs intérêts. Ce projet a l'apparence d'un coup de parti.

« Mais cela justifie-t-il la situation qui est faite aux parlementaires ? Je propose donc de lever la séance. »

« On peut amender le projet. Je proposerai un amendement qui donnera satisfaction à beaucoup de membres de la gauche.

« Mais alors pourquoi continuer les violences ? N'est-il pas temps de désarmer ? Je fais appel à votre sagesse politique et à vos sentiments d'humanité.

« Les paroles de M. Denis ne sont entrées dans le cœur. (Très bruyant assentiment.) Je propose donc de lever la séance. »

Pendant la fin du discours de M. Théodore, M. Vandenberghe a consulté MM. Schollaert et Bergeron assis à ses côtés.

Un peu après, M. Loran lui lance à mi-voix une phrase qui l'accompagne d'un geste puissant :

« Acceptez, alors, acceptez, lui dit-il.

« On applaudit, on applaudit, on applaudit, on applaudit. M. Vandenberghe déclare qu'il ne peut se résoudre à aller au devant des tentatives de pacification et qu'il accepte que la séance soit levée.

On applaudit, on applaudit, on applaudit, on applaudit. Tout le monde descend dans l'hémicycle et des députés de gauche se mettent à causer pacifiquement avec ceux de droite auxquels ils avaient au commencement encore de sévères reproches de basses injures.

On : la politique.

APRÈS LA SÉANCE
Aussitôt la séance levée, un journaliste socialiste, quittant la tribune de la presse, a couru devant la Chambre annoncer le coup de théâtre au public massé derrière les grilles du Parc, qui avaient fait silence.

« Compagnons, dit-il en terminant, les manifestations et hostilités sont suspendues. Les partis sont sur le point de se réconcilier. On cherche actuellement un terrain de conciliation. »

Les socialistes et le public sont littéralement stupéfiés. Ils s'en vont en commentant l'incident. Nos lecteurs trouveront ailleurs l'explication de ce qui s'était passé.

Un jeune M. Vandervelde vient parler dans le même sens aux curieux.

M. Théodore, qui sort, est très entouré. M. le comte Van der Braten Pontillac, président du Cercle des Indépendants des sciences, qui a rejoint la salle des députés.

De nombreux membres de la droite restent quelques temps encore dans les couloirs de la Chambre, tenant des conciliabules.

Que fera-t-on ?
Personne n'en sait rien avec précision. On se contente de jouer de ce moment de détente.

A droite, certains craignent d'aboutir à une solution qui soit pour eux une déception. Ils redoutent d'être accablés au vote des députés de la gauche à la P. aux arrangements élançant 5, 4 et 3 députés.

Tel est, dit-on, l'amendement que M. Théodore proposera. Celui-ci aurait aussi annoncé qu'il insistait pour l'ajournement du projet de loi.

Enfin, on dit que M. Woeste déposera le projet de découpage qu'il a annoncé déjà avoir préparé.

Informations
Bagarres à Paris
entre dreyfusistes et nationalistes

Paris, 1er juillet. — Ce soir, des dreyfusistes, au nombre de six cents, se sont rendus, salle du Cinquantenaire, où ils ont été reçus par une manifestation de nationalistes.

Une violente bagarre s'est engagée aussitôt; les tables, les verres et les carafes servaient de projectiles. Il y a eu plusieurs blessés, dont deux jeunes gens. L'un a reçu un coup de couteau; l'autre un coup de chaise sur la tête.

Un nouvel incident s'est produit à la sortie. Un nationaliste blessé se serait fait par les anarchistes, au moment où il monte sur un omnibus. Ceux-ci en reprennent de renverser le véhicule. La police arrive à temps pour empêcher l'exécution de ce dessein. Cinq arrestations ont été opérées.

L'état de santé du Pape
Londres, 30 juin. — C'est sous les plus expressives réserves que je vous télégraphie l'information suivante publiée par le *Daily Mail* :

« A la suite des fatigues que les récentes cérémonies religieuses ont causées à sa Sainteté, Léon XIII est actuellement très affaibli; il a un peu de fièvre et a dû garder le lit toute la journée. L'indisposition du pape, vu son grand âge, cause de graves inquiétudes. »

Une explosion de grisou en Silésie
Onze blessés

Berlin, 30 juin. — Une explosion de grisou a eu lieu dans la mine de la Reine-Louise, à Zabziz, en Silésie. Les onze mineurs qui travaillaient dans la galerie ont tous été grièvement blessés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du vendredi 30 juin 1899

Les expertises légales
La Chambre reprend l'examen de la proposition de réforme des expertises. Les différents articles sont adoptés, ainsi qu'une disposition additionnelle. Julien Courant, émettant le bénéfice de la loi au code de justice militaire.

« L'avenir, l'absence ou le prévenu aura donc le droit de choisir un expert, à opposer à celui désigné par l'accusation. En cas de désaccord, il y aura lieu à tierce expertise. »

L'ensemble du projet est adopté ainsi qu'un projet de résolution de M. Lévraut, tendant à donner plus d'extension à l'enseignement de la médecine légale dans les Facultés.

Les femmes volets
L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition Viviani, ayant pour objet de permettre aux femmes d'exercer la profession d'avocat.

M. Masséou combat la proposition; il rappelle le cas de M. Chauvin, à savoir le but des féministes est d'arriver à l'indivision complète de la femme avec l'homme, puis à la suppression de la société capitaliste, de la famille, enfin, à l'union libre; M. Bobé ne s'en est pas caché.

« L'avenir, l'absence ou le prévenu aura donc le droit de choisir un expert, à opposer à celui désigné par l'accusation. En cas de désaccord, il y aura lieu à tierce expertise. »

« L'ensemble du projet est adopté ainsi qu'un projet de résolution de M. Lévraut, tendant à donner plus d'extension à l'enseignement de la médecine légale dans les Facultés.

« L'ensemble du projet est adopté ainsi qu'un projet de résolution de M. Lévraut, tendant à donner plus d'extension à l'enseignement de la médecine légale dans les Facultés.

« L'ensemble du projet est adopté ainsi qu'un projet de résolution de M. Lévraut, tendant à donner plus d'extension à l'enseignement de la médecine légale dans les Facultés.

« L'ensemble du projet est adopté ainsi qu'un projet de résolution de M. Lévraut, tendant à donner plus d'extension à l'enseignement de la médecine légale dans les Facultés.

« L'ensemble du projet est adopté ainsi qu'un projet de résolution de M. Lévraut, tendant à donner plus d'extension à l'enseignement de la médecine légale dans les Facultés.

le mariage en morale. (Protestations indignées à droite et sur divers bancs; applaudissements à gauche.)

L'orateur veut bien reconnaître cependant que l'union libre ne résout rien, à la femme, qu'une place précaire humiliante, et qu'elle est pleine de vices pour elle. C'est un tort de croire qu'il peut y avoir incompatibilité entre les devoirs de famille de la femme et ses devoirs professionnels.

Les femmes plaignent déjà en Amérique et au Soudan; la République sera-t-elle moins libérale que des monarchies. M. de Lantier ne cesse de combattre la proposition qui n'est pas sérieuse à son point de vue. Une femme avec, dit-il, notamment, ne pourra pas se marier, car son mari n'aura qu'à échanger de domicile pour l'obliger à le suivre et à quitter le domicile.

L'orateur énumère d'autres inconvénients. La proposition n'est en harmonie, ni avec notre législation, ni avec nos mœurs. (Applaudissements.)

M. Viviani, rapporteur, répond. — Ce projet a été emprunté à M. Poincaré et Beslanoff; on ne peut dire qu'il n'est pas sérieux. Il insiste en faveur de l'adoption.

M. de Lantier. — Vous faites aller jusqu'au bout, et pour être conséquent avec vous-mêmes, donnez le droit de vote aux femmes. (Vifs applaudissements.)

Cris à l'extrême gauche. — Nous ne demandons pas mieux.

L'article unique est mis aux voix et adopté par 319 voix contre 176. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

La Chambre adopte, après urgence déclarée, une loi, renvoyant sur le Sénat, sur la responsabilité civile des membres de l'enseignement public.

La Chambre décide de discuter, lundi, le renouvellement du privilège de la banque d'Algérie et ensuite les quatre contributions.

Séance lundi à 2 heures. La séance est levée à 6 heures 40.

SÉNAT

Séance du vendredi 30 juin 1899

Présidence de M. Léon, président

La séance est ouverte à trois heures.

Le Sénat adopte deux projets de résolution, l'un portant règlement des comptes du Sénat pour l'exercice 1897; l'autre fixant le budget des dépenses du Sénat pour 1899.

Le Sénat adopte un projet autorisant la ville d'Arles à changer l'affectation de fonds empruntés.

On discute ensuite la proposition de loi ayant pour objet de modifier le statut des militaires de la guerre.

Le Sénat aborde ensuite le projet tendant à proroger pendant six ans les primes à accorder à l'industrie des schistes.

Il passe à la deuxième délibération de la proposition relative à la responsabilité civile des membres de l'enseignement public.

Les articles et l'ensemble de la proposition sont adoptés avec une légère modification acceptée par la commission.

Il prend en considération la proposition de loi de M. de Chamilland, portant modification de l'article 300 du code d'instruction criminelle. (Récusation des jurés.)

La concession des boîtes aux lettres aux particuliers